



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 6 AVRIL 2017

« ASSEMBLEE GENERALE »

PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage : 20 avril 2017

Secrétaire de séance : Odile CHAUVET

Secrétaire auxiliaire Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 212

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 118

Le SIX AVRIL de l'an deux mille dix-sept à 11h15, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réunie en session ordinaire « Espace Charles Trenet » à Chauvigny, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Étaient présents :

BOULOUX Y. – **Président**- AUDOUX F. – BARBOT J.P. – BARUSSEAU J.P – BAUDON J.C. – BEAU J. – BIZAGUET M. – BLANCHARD B. – BODIN G. – BOIRON W. – BOUTET J.C – BROQUET J.C. – CAILLAUD M. - CHARLES D. – CARTIER B. - CHARRON M. – CHAUVET O. – CHEBASSIER J. – CHEGARAY H. - CLEUET N. – COLAS J. - COCQUEMAS A. - COLIN E. – COMBEAUD R. – CONDAC O. – COURTIOUX J.C. – DARDILLAC R. - DAVIAUD C. – DAZAS J. – DELANNOY E. – DU DOIGNON M. – DUTHEIL D. – FAROUX JM. - FROMENTEAU M. – FRUCHON J. – GABARD J.P. – GATEFF S. – GLAIN J.M. - GEORGES A. – GIRARD K. – GRANDIN R. – GRANDVAL B. – GRAVELAS J.M. – GRIMAUD M. – GUILLON A. – GUILLON B. – GUILLOT A. – HERAULT G. – HUGUENAUD G. – IRIBARREN J.F. – JEAN G. - JEANVOINE F. – JUSTICE M. – LAMY J. – LAURENCIER Y. – LEBEAU B. - LEBRAUD J. – LUSSEAU D. – MAGNON M. – MAISONNEUVE V. – MARCHADIER R. - MARGNAN C. – MARTIN D. - MELON J.P. – METAIS J. – MINOT P. – MILCENT G. - MOULIN D. – MULTEAU G. – NADEAU E. – NEVIERE A. – NIVARD F. – NOIRAUT H. – OURZIK A. – PACREAU J. - PEIFFER E. – PELLETAN F. - PEYRAT A. – PEYRAT PH. – PORCHERON C. – PORCHET B. – PRIOU P. – PROVOST J.P. - RAFFIN A. – RIGNAULT A. – ROBIN S. – ROBIN X. – ROCHER J. – ROCHER J.C. – ROUSSE J.M. – ROUSSEAU M.C. – ROY J. – ROY V. – ROYER P. - SAUMONNEAU M. – SAUMUR J. - SERVAT F. – SOLIGNAC J.P. – SOUBRY S. – SOUCHE G. - SOUILLE J. – TARTARIN Y. - TAVILIEU M. – THIMONIER D. – TORTISSIER J. – TREMBLAIS D. – VAUZELLE F. – VIOLETTE J.F. – ZERR B.- **Membres du Comité.**

⇒ Étaient représentés :

Pouvoirs de ABAUX B. à GUILLON A. - de DELIS G. à MAISONNEUVE V. – de GRANGEON J. à SOUILLE J. – de LORAIN M. à BOULOUX Y. – de JOUANNY A. à LEBRAUD J. – de MAGNIN B. à GRANDVAL B. – de MEYER B. à SAUMONNEAU M. – de NASSERON T. à GEORGES A – de TREMOUILHE M. à PRIOU P.

⇒ Étaient excusés :

BATLE J.M. – BERNARD B. – BETHOME M.A – BESNAULT A. – BLANCHARD J. – BLANCHETON E. – BOUCHET R. – BRACHET J.H. – BREGEON P. – CHARRIER P. – CHEVAIS C. – COLIN M. – CORDEAU J.F. – CORONAS P. – DESROSES M.R. – GAUTHIER J.C. – GIRARDEAU J.L. – JARRASSIER M. – JASPART H. – JESBERGER G. – JOLAS-COLLIN S. – JUGE L. – KLEINER V. – LAGARDE P. – LAMY P. – LAVILLE B. – LITT C. – MAERTEN J.L. – MALLET M. – MARTIN N. – MASSONNET L. – MAUPETIT P. – MAZAUD J.M. – MONDON A. – MOREAU C. – MOREAU P. – PELLETIER PH. – PETREAU M. – PIŒGALT G. – PROUST J. – QUINTARD J. – RENAUD R. – RICHARD C. – ROUSSEAU E. – SOURIAU C. – TRAUMAT E. – VIAUD C. – VILETTE P. - **Membres du Comité.**

⇒ Assistaient également à la séance :

CATHALA J.P – Représentant du Comptable du Trésor

SAZARIN J. – Directeur général des services, ainsi que les Responsables des services du Syndicat.

**N°C20170406_041 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DU 24 FEVRIER 2017
LISTES DES DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU COMITE**

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 109	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 118	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président constate que les conditions du quorum sont remplies et aborde les questions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale.

Madame Odile CHAUVET, déléguée de la Commune de Mignaloux-Beauvoir, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal retraçant la séance du 24 février 2017 est adopté sans réserve.

Le Président rappelle l'ordre du jour, composé des points suivants :

- 1 / Adoption du Compte Administratif 2016 du Budget Général et affectation des résultats**
- 2 / Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Général**
- 3 / Indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents**
- 4 / Examen et vote du Budget primitif pour 2017**
- 5 / Demandes de retrait de certains membres de la mission travaux publics**
- 6 / Modification du tableau des effectifs**
- 7 / Adhésion du SIMER au Pôle des Eco-Industries**
- 8/ Questions diverses : actualités et projets du service de gestion des déchets**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu d'une délégation du Comité en date du 28 mai 2014.

La liste des marchés conclus en 2016 est également portée à la connaissance du Comité.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170406_042 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Nombre de délégués en exercice : 212

Nombre de présents : 108

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 116

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□. Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-12 et L.1612-13,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le Budget Primitif 2016 et les Décisions Modificatives prises au cours de l'exercice,
- Vu** les vues d'ensemble des Comptes Administratifs 2016 des deux budgets annexes figurant en annexe.

Le Vice-Président, Bernard PORCHET, présente le rapport suivant :

Le Compte Administratif du Budget Général du Syndicat est présenté selon la Nomenclature Comptable M14.

Il doit être identique au Compte de Gestion, mentionner les résultats repris de l'exercice précédent et préciser également les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément au C.G.C.T. et au règlement intérieur des Assemblées, le Comité Syndical doit élire un nouveau Président de séance. Le Président du Syndicat peut toutefois assister aux débats, sans prendre part aux votes.

Après avoir entendu le rapport de présentation joint en annexe, le Comité décide :

▪ **D'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Général tel que présenté :**

1) RESULTATS 2016 :

▪ **Fonctionnement**

Un résultat 2016 de : 0,39 €

Un report de l'exercice N-1 de : - €

Soit un résultat cumulé de : 0,39 €

▪ **Investissement**

Un excédent d'investissement 2016 de : 13 983,58 €

Un report de l'exercice N-1 de : - 18 241,61 €

Soit un solde d'exécution de : - 4 258,03 €

Un besoin de financement des RAR de : - €

Soit un résultat cumulé de : - 4 258,03 €

2) AFFECTATION DES RESULTATS :

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 0,39 €

Déficit d'investissement reporté (001) : - 4 258,03 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_043 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET GENERAL

Nombre de délégués en exercice : 212
Nombre de présents : 109
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 118

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité :

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2121-31 et L.1612-12,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Il est demandé au Receveur du Syndicat de présenter le Compte de Gestion 2016 du Budget Général. Ce dernier reprend dans ses écritures les résultats de l'exercice précédent, le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le Compte de Gestion doit être semblable en tout point au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Général,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents constituant le Compte de Gestion.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_044 : INDEMNITES DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Nombre de délégués en exercice : 212
Nombre de présents : 109
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 118

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité :

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.5211-12 et L.5721-8 du CGCT,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 5.2.1.2°,
- Vu** les délibérations du Comité syndical en date du 24 février 2017 portant élection du Président et des Vice-Présidents,
- Vu** l'arrêté n°2017-134 portant délégation de fonction à M. Ernest COLIN
- Vu** l'arrêté n°2017-151 portant délégation de fonction à M. Bernard PORCHET
- Vu** l'arrêté n°2017-152 portant délégation de fonction à Mme Catherine MARIGNAN
- Vu** l'arrêté n°2017-153 portant délégation de fonction à M. François AUDOUX
- Vu** l'arrêté n°2017-154 portant délégation de fonction à M. Daniel TREMBLAIS

Le Président présente le rapport suivant :

Suite à la modification de son périmètre syndical, le SIMER est désormais un Syndicat Mixte ouvert dit « restreint ».

De ce fait, au regard des dispositions des articles L 5211-12 et L 5721-8 du CGCT, il est possible d'attribuer au Président, ainsi qu'aux Vice-Présidents, des indemnités qui sont la conséquence de l'exercice effectif de fonctions.

L'enveloppe indemnitaire globale est déterminée en additionnant l'indemnité maximale allouée pour l'exercice des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Vice-Président, correspondant au nombre existant de Vice-Présidences.

Ainsi, en appliquant cette formule, l'enveloppe indemnitaire globale mensuelle s'élèverait à 2 533.75 € (cf. tableau en annexe).

Sur ce montant le Président ne peut prétendre à un montant mensuel brut supérieur à 724.20 € et les Vice-présidents à 361.91 €. De façon dérogatoire un Vice-Président peut obtenir une indemnité supérieure si celle-ci ne dépasse pas le montant maximal susceptible d'être alloué au Président et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale précédemment définie.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De fixer l'indemnité de fonction brute mensuelle pour le Président à 724.20 € et pour chacun des cinq Vice-Présidents à 361.91 €, conformément à l'annexe à la présente délibération,
- D'appliquer la présente décision de façon rétroactive au 1^{er} avril 2017,
- D'autoriser l'actualisation des indemnités en fonction des évolutions de la valeur du point et de la grille indiciaire.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_045 : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET POUR 2017

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 109	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 118	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Delibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-1 à L.1612-20,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Vice-Président, Bernard PORCHET, présente le rapport suivant :

Il convient de prendre connaissance du **projet de Budget Général pour l'année 2017** dont une synthèse est effectuée dans le **rapport de présentation joint en annexe.**

Après examen du rapport, le Comité :

- Décide d'adopter le Budget Général 2017, dont la section de fonctionnement s'équilibre à 515 270 € et la section d'investissement à 13 680 €.
- Rappelle que le Syndicat dispose de deux budgets annexes dont les présentations simplifiées figurent en annexe de la présente délibération.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170406_046 : DEMANDES DE RETRAIT DE CERTAINS MEMBRES DE LA MISSION
TRAVAUX PUBLICS**

Nombre de délégués en exercice : 212

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 118

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 7.2 2°,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 27 novembre 2015 fixant les conditions générales de retrait du collège travaux publics,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Savigny l'Evescault en date du 8 novembre 2016
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Prissac (36) en date du 6 décembre 2016
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-l'Ars en date du 16 décembre 2016
- Vu** la délibération du Conseil syndical du Syndicat Clain Aval en date du 1^{er} décembre 2016

Le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux conditions générales de retrait de la mission travaux publics fixées le 27 novembre 2015, le SIMER a été saisi de quatre demandes de retrait.

Ainsi, il appartient au présent Comité Syndical de se prononcer à la majorité des 2/3 des suffrages concernant ces demandes, qui émanent des Collectivités suivantes :

- **Commune de Savigny l'Evescault**
- **Commune de Prissac (36)**
- **Commune de Saint-Julien-l'Ars**
- **Syndicat Clain Aval**

Il est rappelé que les collectivités sortantes restent solidaires vis-à-vis du Syndicat durant les cinq années suivant leur sortie, par le versement d'une indemnité due en cas de constatation au Compte Administratif d'un déficit de la section de fonctionnement du budget annexe dédié au service travaux publics (résultat cumulé).

Après en avoir délibéré, le Comité :

▪ Décide d'approuver le retrait du périmètre syndical des 4 collectivités suivantes :

- Commune de Savigny l'Evescault
- Commune de Prissac (36)
- Commune de Saint-Julien-l'Ars
- Syndicat Clain Aval

▪ Dit qu'il appartiendra, in fine, au représentant de l'Etat dans le Département de prendre l'arrêté nécessaire à la réduction du périmètre syndical.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_047 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de délégués en exercice : 212

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 118

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Le Vice-Président, Ernest COLIN, présente le rapport suivant :

Afin de pourvoir au remplacement du Responsable du pôle travaux publics, dont le départ à la retraite est programmé pour le 1^{er} février 2018, il conviendrait de procéder à une modification du tableau des effectifs.

Certaines missions exercées par ce dernier seraient reprises par les deux ingénieurs déjà en place (bureau d'études et voirie), mais le recrutement d'un conducteur de travaux s'avère nécessaire pour assurer notamment le management des agents.

Ne connaissant pas encore le profil de la personne qui sera recrutée, il serait utile de créer les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2017, étant entendu que ceux qui ne seraient plus nécessaires seraient ensuite supprimés lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée :

- Création de 4 postes statutaires :
 - Ingénieur
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien
- Création de 3 postes de non titulaires :
 - Ingénieur
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien

(La suppression du poste de l'agent partant en retraite serait effectuée en 2018)

Il conviendrait également de **modifier le tableau des effectifs dédié à l'Administration générale** pour permettre à un agent remplissant les conditions, de bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, et
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème}

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'adopter le tableau des effectifs joint en annexe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_048 : ADHESION DU SIMER AU POLE ECO-INDUSTRIES

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 109	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 118	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport suivant est présenté par le Directeur :

Pour répondre aux nouveaux objectifs fixés par la **Loi de transition énergétique**, en matière de déchets et d'économie circulaire les collectivités sont invitées à mener des programmes d'actions transversaux avec de multiples acteurs (entreprises, associations, organismes publics et consulaires...).

Dans ce cadre, le SIMER travaille à la contractualisation avec l'ADEME d'un contrat d'objectifs pour réduire ou mieux valoriser les déchets produits sur son territoire. Ce contrat d'objectifs permet d'obtenir sur 3 ans des soutiens qui peuvent aller jusqu'à 200 000 €.

Dans cette démarche, il paraît intéressant pour le Syndicat d'adhérer au pôle des Eco-Industries qui est une association regroupant des acteurs industriels, des institutions et des collectivités locales engagés en faveur de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le Pôle permet à ses adhérents de bénéficier d'un accompagnement technique et de disposer d'un centre de ressources lié à la démarche d'économie circulaire. Ce dernier est aussi l'un des acteurs en charge de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Les principales Collectivités adhérentes à ce jour sont : Grand Poitiers, Grand Angoulême, Thouars, Calitom...

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser l'adhésion du SIMER à l'association « pôle des Eco-Industries »,**
- **D'autoriser le versement d'une cotisation pour l'année 2017 à hauteur de 1 200 € TTC, puis 600 € TTC les autres années.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

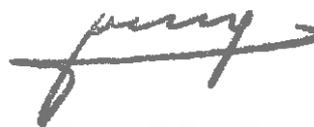
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire de Séance,



Odile CHAUVET

Le Président,



Yves BOULOUX



ANNEXES

DECISIONS prises par le PRESIDENT en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical

(sur le fondement de la délibération du COMITE SYNDICAL du 28 mai 2014)

Décisions prises du 12 DECEMBRE 2016 au 30 JANVIER 2017

- ⇒ **Décision N°2016-47** portant attribution pour une période de douze mois du marché n°2016-308 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives/Lot n°1 : fournitures et accessoires de bureau à l'entreprise CHAUMET VERRIER MAJUSCULE (86000 POITIERS) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-48** portant attribution du marché n°2016-104 relatif à l'achat d'une chargeuse compacte neuve ou d'occasion récente à la société OMNIMAT (87000 LIMOGES) (Pour un montant de 40 400 € HT et une PSE de 4880 € HT)
- ⇒ **Décision N°2016-49** portant attribution de la consultation relative aux prêts bancaires pour l'année 2016 au Crédit Agricole Touraine-Poitou (86000 POITIERS).
- ⇒ **Décision N°2016-50** portant cession de 3 caissons de 15m³ et un caisson de 27m³ à Monsieur MARET (87330 MONTROL SENARD) (pour un montant de 1600 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-51** portant attribution pour une période de douze mois du marché n°2016-308 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives/Lot n°2 : papiers pour impression à la société ALTERBURO (44800 SAINT-HERBLAIN) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-52** portant reconduction pour une période de douze mois à la société VALOR LISE (86800 SEVRES-ANXAUMONT) du marché N°2014-209 relatif à la valorisation des déchets verts et organiques du territoire des CC de la Région de Couhé et des Pays Civraisien et Charlois.
- ⇒ **Décision N°2016-53** portant reconduction pour une période de douze mois à la société COGEPRINT (41000 BLOIS) du marché N°2014-213 relatif à prestation d'édition, de mise sous pli et d'envoi des factures relatives à la redevance des ordures ménagères.
- ⇒ **Décision N°2016-54** portant reconduction pour une période de douze mois à la société TARTARIN (86310 SAINT-GERMAIN) du marché N°2015-105 relatif à l'achat de produits en béton et fonte pour ouvrages de voirie/Lot n°1 : produits en béton préfabriqués.
- ⇒ **Décision N°2016-55** portant reconduction pour une période de douze mois à la société PUM PLASTIQUES (51684 REIMS) du marché N°2015-105 relatif à l'achat de produits en béton et fonte pour ouvrages de voirie/Lot n°2 : produits en fonte.
- ⇒ **Décision N°2016-56** portant reconduction pour une période de douze mois à la société TARTARIN BETON TRAVAUX (86320 MAZEROLLES) du marché N°2015-105 relatif à l'achat de produits en béton et fonte pour ouvrages de voirie/Lot n°3 : béton prêt à l'emploi.
- ⇒ **Décision N°2016-57** portant reconduction pour une période de douze mois à la compagnie SMACL ASSURANCES (79000 NIORT) du marché N°2015-303 relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du SIMER/Lot n°1 : dommages aux biens et risques annexes.
- ⇒ **Décision N°2016-58** portant reconduction pour une période de douze mois à la compagnie SMACL ASSURANCES (79000 NIORT) du marché N°2015-303 relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du SIMER/Lot n°2 : responsabilité et risques annexes.
- ⇒ **Décision N°2016-59** portant reconduction pour une période de douze mois à la compagnie SMACL ASSURANCES (79000 NIORT) du marché N°2015-303 relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du SIMER/Lot n°3 : flotte automobile et risques annexes.

- ⇒ **Décision N°2016-60** portant reconduction pour une période de douze mois à la compagnie APRIL Entreprise et Collectivités (69000 LYON) du marché N°2015-303 relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du SIMER/Lot n°4 : risques statutaires du personnel.
- ⇒ **Décision N°2016-61** portant reconduction pour une période de douze mois au cabinet MOUREY-JOLY (50180 AGNEAUX) du marché N°2015-303 relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du SIMER/Lot n°5 : protection juridique des agents et des élus.
- ⇒ **Décision N°2016-62** portant attribution de la consultation relative aux prêts bancaires pour l'année 2016 au Crédit Agricole Touraine-Poitou (86000 POITIERS).
- ⇒ **Décision N°2016-64** portant reconduction pour une dernière année de la convention de partenariat avec l'association Corbeau Blanc pour la récupération de matériaux dans sept déchèteries du Syndicat.
- ⇒ **Décision N°2016-65** portant reconduction pour une période de douze mois à la Communauté de Communes du Montmorillonnais de la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes du Montmorillonnais et le SIMER pour le projet d'organisation et de suivi du CHSCT et d'accompagnement de la gestion des risques concernant le personnel.
- ⇒ **Décision N°2016-66** portant attribution du marché n°2016-107 relatif à l'acquisition d'un véhicule inférieur à 3.5 tonnes équipé d'une benne arrière à la société BERNIS TRUCKS (86000 POITIERS) (pour un montant de 32 650 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-67** portant attribution du marché n°2016-216 relatif à l'étude de préfiguration en vue de la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs déchets économie circulaire à la société TEHOP (35300 FOUGERES) (pour un montant de 27 187.50 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-68** portant reconduction pour une période de douze mois des conventions pour la mise à disposition de composteurs avec les écoles et communes de CHATAIN, LA PUYE, VALDIVIENNE et LA ROCHE-POSAY.
- ⇒ **Décision N°2016-69** portant reconduction pour une période de douze mois des conventions pour la mise à disposition de composteurs avec les écoles et communes de LA TRIMOUILLE et SURIN.
- ⇒ **Décision N°2017-01** portant attribution du marché n°2016-108 relatif aux travaux d'électricité et d'éclairage public du lotissement « Jeannine LE CORRE » de la commune de BRUX à la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES (86240 SMARVES) (Marché à prix unitaires).

DECISIONS prises par le BUREAU en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical

(sur le fondement de la délibération du COMITE SYNDICAL du 28 mai 2014.)

Séance du 23 NOVEMBRE 2016 :

➤ RECOURS AUX PRESTATIONS D'AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

En application de la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique, le Syndicat a décidé depuis le 2^{ème} semestre de l'année, pour des raisons de souplesse de gestion et de gain en terme de réactivité, de recourir à l'intérim pour pallier le remplacement d'agents momentanément absents ou en cas d'accroissement temporaire d'activité pour ses services collecte, déchèterie mais également pour les opérateurs de tri.

S'agissant d'une prestation de service, le recours à une agence de travail temporaire doit s'effectuer conformément aux règles de la commande publique. Ainsi, compte-tenu des crédits consommés depuis la période estivale, soit 205 000 €, il conviendrait d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour une durée de 24 mois, reconductible une fois pour la même durée ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels.

◁ ADMISSION EN NON-VALEUR de CREANCES CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

A la demande du Comptable du Trésor, il conviendrait de se prononcer sur l'admission en non-valeur de quatre créances irrécouvrables en raison des faibles montants qu'elles représentent (inférieures au seuil de poursuite). Elles concernent des apports en déchèteries provenant de professionnels.

Année	Montant total
2012	47.84 €
2014	40.80 €
TOTAL	88.64 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'admission en non-valeur des créances détaillées dans l'état joint (compte 6541).



LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2016

TRANCHES	OBJET	ATTRIBUTAIRE + CODE POSTAL	NOTIFICATION
MARCHES DE FOURNITURES			
De 25 000 € HT à 89 999,99 € HT	Acquisition d'un véhicule inférieur à 3.5 tonnes équipé d'une benne arrière	BERNIS TRUCKS-86000 POITIERS	29/12/2016
	Achat et livraison de fournitures administratives-Lot 1: fournitures de bureau	CHAUMET VERRIER MAJUSCULE-86000 POITIERS	21/12/2016
	Achat et livraison de fournitures administratives-Lot 2 : papiers pour impression	ALTER BURO-44800 SAINT-HERBLAIN	21/12/2016
	Achat d'une chargeuse compacte neuve ou d'occasion récente	SAS OMNIMAT-87000 LIMOGES	17/11/2016
	Fourniture et livraison de bennes amovibles-Lot 2: bennes à capot coulissant double	SARL CMMI-86220 INGRANDES SUR VIENNE	19/10/2016
	Fourniture et livraison de bennes amovibles-Lot 4: bennes 15m ³ à trappes avec ou sans cloison	ACIER CONSTRUCTION INDUSTRIEL (ACI)- 34980 ST GELY DU FESC	19/10/2016
	Fourniture et livraison de bennes amovibles-Lot 5: plateaux polybennes	SARL CMMI-86220 INGRANDES SUR VIENNE	19/10/2016
	Fourniture et livraison d'une remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA) de 90 m ³	SAS LEGRAS INDUSTRIES- 51200 EPERNAY	14/10/2016
	Fourniture et livraison d'EPI-Lot 1: protections visage, combinaison et tablier	FTI-79000 NIORT	28/06/2016
	Fourniture et livraison d'EPI-Lot 2: gants et chaussures	OREXAD-86000 POITIERS	28/06/2016
	Achat de produits en béton et fonte pour ouvrages voirie-Lot 2 : Produits en fonte	SAS PUM PLASTIQUES-86000 POITIERS	04/01/2016
	Achat de produits en béton et fonte pour ouvrages voirie-Lot 3 : Béton prêt à l'emploi	SAS TARTARIN BETON TRAVAUX-86320 MAZEROLLES	04/01/2016

De 90 000 € HT à 208 999,99 € HT	Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation routière	LACROIX SIGNALISATION - 44800 SAINT-HERBLAIN	20/10/2016
	Fourniture et livraison de bennes amovibles-Lot 1: bennes amovibles de 15 et 30 m³	SARL CMMI- 86220 INGRANDES SUR VIENNE	19/10/2016
	Fourniture et livraison de bennes amovibles-Lot 3: bennes à capot hydraulique ouverture droite et gauche	ACIER CONSTRUCTION INDUSTRIEL (ACI)- 34980 ST GELY DU FESC	19/10/2016
	Achat de produits en béton et fonte pour ouvrages voirie-Lot 1 : Produits en béton préfabriqués	SAS TARTARIN-86310 SAINT GERMAIN	04/01/2016
De 209 000 € HT et +	Achat de carburant en vrac Lot 1 : zone géographique 1 "Montmorillon-Sillars"	COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST-44000 NANTES	04/07/2016
	Achat de carburant en vrac Lot 2 : zone géographique 2 "Civray-Vivonne"	PICOTY CENTRE-86500 MONTMORILLON	02/07/2016
	Achat de bétons bitumineux-Lot 1: fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud	COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST-44000 NANTES	04/07/2016
		PICOTY CENTRE-86500 MONTMORILLON	02/07/2016
		COLAS CENTRE-OUEST 86580 BIARD	03/03/2016
SA M-RY 79200 PARTHENAY			
De 25 000 € HT à 89 999,99 € HT	MARCHES DE SERVICES		
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent de janvier à mars 2017-Lot 1: Mise à disposition d'agents pour le service « collecte »	ADEQUAT-86500 MONTMORILLON	29/12/2016
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent de janvier à mars 2017-Lot 2 : Mise à disposition d'agents pour les services « tri- déchèterie-polybenne »	PROMAN-86500 MONTMORILLON	29/12/2016
	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution logicielle de gestion des déchets des professionnels, assortie des prestations associées	TRADIM-75009 PARIS	14/10/2016
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent de octobre à décembre 2016-Lot 1: Mise à disposition d'agents pour le service « collecte »	ADEQUAT-86500 MONTMORILLON	29/09/2016

	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent de octobre à décembre 2016-Lot 2 : Mise à disposition d'agents pour les services « tri- déchèterie-polybenne »	PROMAN-86500 MONTMORILLON	29/09/2016
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent pour le mois de septembre 2016-Lot 1: Mise à disposition d'agents pour le service « collecte »	ADEQUAT-86500 MONTMORILLON	30/08/2016
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent pour le mois d'août 2016-Lot 1: Mise à disposition d'agents pour le service « collecte »	ADEQUAT-86500 MONTMORILLON	29/07/2016
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent pour le mois d'août 2016-Lot 2 : Mise à disposition d'agents pour les services « tri- déchèterie-polybenne »	PROMAN-86500 MONTMORILLON	29/07/2016
	Recours à une agence d'intérim pour la mise à disposition d'agent pour le mois de juillet 2016-Lot 1: Mise à disposition d'agents pour le service « collecte »	ADEQUAT-86500 MONTMORILLON	15/06/2016
	Etude de la fonction tri à l'échelle d'un territoire	TRIDENT SERVICE-78290 CROISSY-SUR-SEINE	05/04/2016
	Réalisation et suivi du dossier de demande d'autorisation d'exploiter	SETEC ENVIRONNEMENT-75583 PARIS CEDEX 12	04/04/2016
	Prestation de pompage et de traitement des lixiviats de la plateforme de compostage	SARL OVIVE- 59113 SECLIN	28/10/2016
	Collecte des points d'apport volontaire du verre et transport vers le centre de traitement	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT (44150 SAINT GEREON)	20/10/2016
	SANS OBJET		
MARCHES DE TRAVAUX			
	SANS OBJET		
	SANS OBJET		
	SANS OBJET		
De 25 000 € HT à 89 999,99 € HT			
De 90 000 € HT à 208 999,99 € HT			
De 209 000 € HT et +			
De 25 000 € HT à 5 224 999,99 € HT			
De 5 225 000€ HT et +			

« Budget général »

Rapport de présentation
du Compte Administratif 2016

Article L. 1612-12 du CGCT
modifié par la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013

(1)

SOMMAIRE

- ❶ **Présentation de la vue d'ensemble**
- ❷ **Commentaires de la section de fonctionnement**
- ❸ **Commentaires de la section d'investissement**

(2)

① Vue d'ensemble du Compte Administratif 2016 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	447 304,80 €	447 305,19 €	0,39 €
	Section d'investissement	- €	13 983,58 €	13 983,58 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	18 241,61 €	- €	
TOTAL (réalisations + reports)		465 546,41 €	461 288,77 €	
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	- €	- €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	- €	- €	
RESULTAT CUMULE				SOLDE
	Section de fonctionnement	447 304,80 €	447 305,19 €	0,39 €
	Section d'investissement	18 241,61 €	13 983,58 €	4 258,03 €
TOTAL CUMULE		465 546,41 €	461 288,77 €	4 257,64 €

3

② Commentaires de la section de fonctionnement:

☐ Comme il avait été programmé lors du vote du Budget, les dépenses de fonctionnement ont connu au cours de l'exercice 2016 une diminution de l'ordre de 6 % (447 k€ / 477 k€ en 2015). Cela s'explique notamment par l'achèvement des travaux d'entretien du bâtiment Place de la Victoire qui avaient pesés à hauteur de 30 500 € sur l'exercice 2015.

1) Pour 2016, on peut citer parmi les dépenses réelles les plus importantes :

- Les charges à caractère général : 58 015,10 € (88 061,04 € en 2015), dont :
 - Les frais de maintenance informatique à hauteur de 19 754,68 € (15 864,33 € pour la prestation Vienne Services)
 - Les frais d'études liés notamment à la réforme statutaire du Syndicat : 8 900 €
 - La participation versée au Budget annexe « Travaux publics » au titre des frais d'occupation des locaux de Montmorillon : 8 000 €
 - Les frais d'assurance : 4 030,71 €
- Les charges de personnel : 371 497,93 € (375 973,25€ en 2015)

4

② Commentaires de la section de fonctionnement : (suite)

Les dépenses d'ordre ont évolué de 20 % pour atteindre 13 983,58 € (11 594,13 €/2015). Cette hausse est liée aux amortissements du nouveau site internet du Syndicat réalisé en 2015.

2) Les recettes de fonctionnement se sont composées principalement par :

- La contribution versée par les 2 budgets annexes : 439 240,18 € (468 779,61 € en 2015)
- Les revenus provenant de la location du bâtiment Place de la Victoire à Montmorillon à hauteur de 7 223,76 € (Croix Rouge)

[5]

③ Commentaires de la section d'investissement :

- La section d'investissement est excédentaire de 13 983,58 €.

Aucun investissement n'ayant été réalisé en 2016, cet excédent correspond au montant des dotations aux amortissements.

[6]

BUDGET GENERAL
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU PROJET DE BUDGET POUR 2017
SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitre / Articles	Désignation	2015 Compte Administratif	2016		2017 Projet de budget primitif
			Budget + DM	Compte Administratif	
	Charges à caractère général	88 061,04 €	67 600,00 €	58 015,16 €	69 990,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	1 726,00 €	3 000,00 €	3 575,00 €	6 000,00 €
60611	Eau et assainissement	104,12 €	100,00 €	114,00 €	120,00 €
60612	Energie - Electricité	1 160,87 €	1 000,00 €	581,51 €	1 000,00 €
60621	Combustibles	- €	- €	49,83 €	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	836,10 €	900,00 €	297,57 €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	2 529,20 €	3 000,00 €	1 603,40 €	3 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	150,00 €	1 500,00 €
61522	Bâtiments	30 478,37 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6156	Maintenance	19 847,22 €	22 000,00 €	19 754,68 €	21 000,00 €
6161	Assurances multirisques	3 414,00 €	- €	3 329,32 €	3 400,00 €
6162	Assurance obligatoire	- €	3 500,00 €	391,14 €	400,00 €
6168	Autres assurances	- €	- €	310,25 €	320,00 €
617	Etudes et recherches	4 300,00 €	4 000,00 €	8 900,00 €	3 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 918,35 €	3 000,00 €	2 675,93 €	2 700,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 294,72 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 480,96 €	1 800,00 €	1 142,69 €	2 500,00 €
6226	Honoraires	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 837,78 €	3 000,00 €	1 611,22 €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 667,40 €	2 000,00 €	1 847,23 €	2 000,00 €
6233	Foires et expositions	- €	- €	- €	1 650,00 €
6236	Catalogues et imprimés	337,00 €	500,00 €	997,00 €	1 000,00 €
6238	Divers	123,64 €	300,00 €	45,45 €	300,00 €
6241	Transports de biens	21,24 €	100,00 €	31,43 €	50,00 €
6251	Voyages et déplacements	17,60 €	100,00 €	49,70 €	100,00 €
6256	Missions	550,83 €	550,00 €	94,50 €	100,00 €

6261	Frais d'affranchissement	1 530,19 €	1 600,00 €	1 534,99 €	1 600,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 882,33 €	2 000,00 €	919,02 €	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	500,00 €	- €	- €
62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	- €	100,00 €	- €	100,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	3,12 €	50,00 €	9,24 €	50,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	375 873,25 €	379 090,00 €	371 497,93 €	390 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	4 585,57 €	5 200,00 €	4 558,15 €	5 200,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	925,99 €	900,00 €	893,10 €	1 050,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	4 103,94 €	3 800,00 €	3 786,78 €	3 950,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	3 572,02 €	540,00 €	535,86 €	550,00 €
64111	Rémunération principale	211 063,49 €	234 000,00 €	233 534,18 €	240 000,00 €
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 767,53 €	6 800,00 €	6 796,55 €	6 900,00 €
64131	Rémunération non-titulaires	20 347,10 €	- €	- €	- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	33 780,28 €	30 100,00 €	29 920,02 €	31 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	52 184,93 €	57 500,00 €	57 032,24 €	60 050,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 303,17 €	- €	- €	- €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 643,40 €	8 000,00 €	5 850,56 €	8 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	28 929,27 €	32 000,00 €	28 590,49 €	32 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	766,56 €	250,00 €	- €	800,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 200,03 €	5 360,00 €	3 808,19 €	41 550,00 €
6531	Indemnités des élus	- €	- €	- €	31 000,00 €
6532	Frais de mission	2 199,93 €	- €	- €	5 000,00 €
65558	Autres contributions obligatoires	- €	3 810,00 €	3 808,19 €	4 000,00 €
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	0,10 €	50,00 €	- €	50,00 €
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	50,00 €	- €	50,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	50,00 €	- €	50,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	508,39 €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	508,39 €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	7 752,61 €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	7 752,61 €	- €	- €
642	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 594,13 €	13 989,00 €	13 983,58 €	13 680,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	11 594,13 €	13 989,00 €	13 983,58 €	13 680,00 €
	TOTAL GENERAL	477 828,45 €	474 350,00 €	447 304,80 €	464 270,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitre / Article	Désignation	2015	2016		2017
		Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Projet de budget primitif
015	Atténuations de charges	1 295,55 €	500,00 €	- €	500,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 295,55 €	500,00 €	- €	500,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	468 779,61 €	466 500,00 €	439 240,16 €	502 595,00 €
70841	aux budgets annexes, régies munic., CCAS et Caisse	374 677,70 €	381 900,00 €	371 497,93 €	389 500,00 €
70871	par la collectivité de rattachement	94 101,91 €	84 600,00 €	67 742,25 €	113 095,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 600,00 €	7 200,00 €	7 224,15 €	12 025,00 €
752	Revenus des immeubles	6 600,00 €	7 200,00 €	7 223,76 €	12 025,00 €
758	Autres produits divers de gestion	- €	- €	0,39 €	- €
76	Produits financiers	34,11 €	50,00 €	23,05 €	49,61 €
7688	Autres	34,11 €	50,00 €	23,05 €	49,61 €
77	Produits exceptionnels	1 119,18 €	100,00 €	817,81 €	100,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	1 119,18 €	100,00 €	817,81 €	100,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	0,39 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	0,39 €
	TOTAL GENERAL	477 828,45 €	899 254,00 €	447 305,19 €	515 270,00 €

RESULTAT

-

€

0,39 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

Chapitre / Article	Désignation	2015	2016		2017
		Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Projet de budget primitif
15	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €
1641	Emprunts en cours	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	16 917,16 €	500,00 €	- €	500,00 €
2051	Concessions et droits similaires	16 917,16 €	500,00 €	- €	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 783,64 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 783,64 €	1 500,00 €	- €	3 000,00 €
2184	Mobilier	- €	1 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	500,00 €	- €	3 000,00 €
20	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	921,97 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	18 241,61 €	- €	4 258,03 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	18 241,61 €	- €	4 258,03 €
	TOTAL GENERAL	18 700,80 €	21 741,61 €	- €	13 680,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

Chapitre / Article	Désignation	2015	2016		2017
		Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Projet de budget primitif
16	Dotations, fonds divers et réserves	14 923,44 €	- €	- €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 923,44 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	600,00 €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00 €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	7 752,61 €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	7 752,61 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 594,13 €	13 989,00 €	13 983,58 €	13 680,00 €
28051	Concessions et droits similaires	543,77 €	3 687,00 €	3 685,62 €	3 464,00 €
28132	Immeubles de rapport	7 079,26 €	7 080,00 €	7 079,26 €	7 080,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	3 799,81 €	3 050,00 €	3 047,41 €	2 964,00 €
28184	Mobilier	171,29 €	172,00 €	171,29 €	172,00 €
	TOTAL GENERAL	27 117,57 €	21 741,61 €	13 983,58 €	13 680,00 €

RESULTAT

8 416,77 €

13 983,58 €

INDEMNITES DE FONCTION

Détermination de l'enveloppe maximale

Nombre	Taux	Indice brut	Indice majoré	Valeur du point au 1 ^{er} février 2017	Montant mensuel maximal (brut)	Total
Président	1	18,71	1022	826	4,686025 €	724,20 €
Vice-Présidents	5	9,35	1022	826	4,686025 €	361,91 €
Enveloppe indemnitaire globale mensuelle						2 533,75 €
Enveloppe indemnitaire globale annuelle						30 405,00 €

Montant retenu des indemnités brutes mensuelles

Nombre	Taux	Indice brut	Indice majoré	Valeur du point au 1 ^{er} février 2017	Montant mensuel maximal (brut)	Total
Président	1	18,71	1022	826	4,686025 €	724,20 €
Vice-Présidents	5	9,35	1022	826	4,686025 €	361,91 €
Total						2 533,75 €

Valeur IB 1022 au 1.02.2017 = 46 447,87 €

« Budget général »

**Rapport de présentation du
projet de Budget pour 2017**

Articles L. 1612-2 à L. 1612-11 du CGCT

[1]

SOMMAIRE

- ❶ Evolution des dépenses de fonctionnement
- ❷ Evolution des recettes de fonctionnement
- ❸ Les investissements 2017



[2]

① Evolution des dépenses de fonctionnement :

□ Pour mémoire, le Budget général du Syndicat supporte les charges de l'administration générale (*Direction, secrétariat général, finances, ressources humaines et commande publique*)

En section de fonctionnement, la proposition s'équilibre en dépenses et en recettes à **515 270 €** :

- **Les charges de personnel : 390 000 €**, connaîtraient une augmentation de plus de 4 % sous l'effet de la réforme prime/point, des reclassements et avancements et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- **Les charges à caractère général seraient portées à 69 990 €, dont :**
 - 21 000 € de maintenance informatique
 - 6 000 € pour les prestations de services
 - 5 000 € d'entretien de bâtiments
 - 4 120 € de primes d'assurance
 - 3 000 € de fournitures administratives
 - 8 000 € de frais d'occupation des locaux à Montmorillon

① Evolutions des dépenses de fonctionnement : (suite)

- Comme annoncé au stade des orientations budgétaires, la principale évolution concernerait les autres charges de gestion courante qui s'élèveraient à **41 550 €, dont :**
 - 31 000 € pour la mise en place d'indemnités de fonction pour les élus
 - 5 000 € pour permettre le remboursement des frais de déplacements des délégués
- **Aucun virement de la section de fonctionnement ne serait nécessaire pour financer les investissements**
- **Les dotations aux amortissements sont portées à 13 680 €**

② Recettes de fonctionnement :

□ Les dépenses seraient financées par les recettes suivantes :

- 502 595 € provenant des contributions versées par chacun des 2 Budgets annexes :

Budgets annexes	Désignations	BP 2017
Gestion des déchets	Contribution aux charges de personnel et autres charges	366 894,35 €
Travaux publics	Contribution aux charges de personnel et autres charges	135 700,65 €
	TOTAL	502 595,00 €

- 12 025 € pour la location du bâtiment Place de la Victoire (+ 4 800 € en prévision de la location de l'étage)

5

③ Les investissements 2017 :

□ En section d'investissement, la proposition de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 680 € :

- Les investissements pour 2017 s'élèveraient à 8 500 €, dont :
 - 3 000 € de matériels informatiques
 - 2 000 € pour l'acquisition de mobiliers
 - 500 € pour l'acquisition de logiciels
- Ils seraient autofinancés intégralement par les dotations aux amortissements

6

PRESENTATION SIMPLIFIEE des BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent Budget	11 752 000,00 €	9 658 640,05 €
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	- €	2 093 359,95 €
Total de la section de fonctionnement		11 752 000,00 €	11 752 000,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	2 072 323,50 €	2 072 323,50 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	561 919,59 €	242 017,18 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	- €	259 256,14 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	- €	60 646,27 €
Total de la section d'investissement		2 634 243,09 €	2 634 243,09 €
TOTAL du BUDGET		14 386 243,09 €	14 386 243,09 €

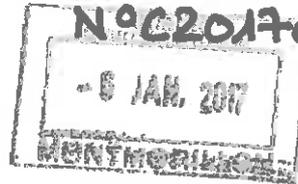
BUDGET ANNEXE TRAVAUX PUBLICS

SECTION de FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent Budget	4 846 500,00 €	3 359 689,48 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté (002)	- €	1 486 810,52 €
Total de la section de fonctionnement		4 846 500,00 €	4 846 500,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	531 556,57 €	473 600,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	39 169,90 €	- €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	- €	97 126,47 €
Total de la section d'investissement		570 726,47 €	570 726,47 €
TOTAL du BUDGET		5 417 226,47 €	5 417 226,47 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

DELIBERATION N° 2016-96**OBJET : RETRAIT DU SIMER**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2016

L'An deux Mil seize

le 8 novembre à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy ANDRAULT, Maire.

PRESENTS : ARCHAMBAULT Evelyne, BONNET-BEAUVAIS Nadine, DUMAGNIER Nathalie, BOIS Monique, MARNAY Bernadette, RENOUX Claudie, ANDRAULT Guy, BERTHO Alain, CHENU Vincent, GIROD Pierre-Eric, LOISEAU Frédéric, PALAU François, PERRIN Romain**EXCUSES** : GUYONNET Patricia, GUERET Laurent**PROCURATIONS** : GUERET Laurent à PALAU François, GUYONNET Patricia à DUMAGNIER Nathalie

Madame DUMAGNIER Nathalie est désignée comme secrétaire.

Par délibération en date du 24 septembre 1982, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au Syndicat Interdépartemental Mixte pour Equipement Rural (SIMER) créé par arrêté préfectoral en date du 27 avril 1963.

L'intérêt de la commune à adhérer au SIMER pour les compétences de travaux de voirie, d'hydraulique agricole, d'amélioration foncière, etc., est aujourd'hui manifestement amoindri compte tenu de la situation suivante : adhésion à une autre structure intercommunale (Communauté d'agglomération du Grand Poitiers) pour les mêmes compétences.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales prévoyant la procédure de retrait :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- > **DEMANDE** le retrait de la commune au SIMER ;
- > **CHARGE** le Maire de notifier cette demande au SIMER ;
- > **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus,

Noté et rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le 23 NOV. 2016

ou par notification

le 23 NOV. 2016

Le Maire

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, 21 novembre 2016

Guy ANDRAULT, Maire



Le Maire



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 15
Présents : 13
Absents : 1

L'An deux mil seize, le 6 décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Gilles TOUZET

Date de la convocation : le 2 décembre 2016

Présents : Mmes Daniel, Berthelot, Petit, Chatonnet, Pavageau, Vannier, Mrs. Biarreau, Léon, Touzet, Jouot, Porter, Mayaud, Renaud

Absent (s) : Mme Forget (excusée)

Secrétaire : Mme Pavageau

DELIBERATION N°60-2016-0612-3

Objet : Délibération portant demande de retrait du SIMER

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants ;
Vu les statuts du SIMER en date du 6 juillet 2010 ;

La Commune de PRISSAC (Indre) est membre du SIMER depuis 1964 au titre de sa mission « Travaux publics ». Mais depuis cette date, l'intérêt de la Commune de PRISSAC d'adhérer au SIMER n'est plus évident.

Des lors, il appartient au Conseil Municipal de la Commune de formuler une demande de retrait dans le respect des conditions générales fixées le 27 novembre 2015 par le Comité Syndical du SIMER.

Au titre de ces conditions, aucune indemnité n'est demandée pour se retirer du SIMER. Toutefois, en cas de déficit cumulé du Compte Administratif du budget annexe « Travaux publics », une participation financière pourrait être demandée dans un délai de 5 ans suivant la sortie du Syndicat.

Pour être effective, la sortie du syndicat requiert une délibération conforme du SIMER prise à la majorité des 2/3, ainsi qu'un arrêté du Préfet modifiant la liste des membres du SIMER.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- Demande le retrait de la Commune de PRISSAC (36) comme membre du Collège travaux publics du SIMER, dans le respect des conditions générales approuvées par le Comité syndical du SIMER, le 27 novembre 2015.

Fait à Prissac, le 7 décembre 2016
Le Maire
Gilles TOUZET

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-préfecture le 12 décembre 2016

Publié, affiché ou notifié le 12 décembre 2016

Le Maire

Gilles TOUZET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT JULIEN L'ARS

REÇU LE

28 NOV. 2016

PREFECTURE DE LA VIENNE

Séance du 16 novembre 2016

DELIBERATION N° 75
DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le seize novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Hubert BRACHET.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BRACHET Jean-Hubert, Mme MARTIN Josiane, M. PROUX Bertrand, M. GRIS Alain, M. BOULARD Bruno, M. RAPAUD Robert, Mme JEANNEAU Chantal, M. QUAIS Alain, M. CHARENTON Patrick, Mme VANNESTE Béatrice, M. PAINEAU Eric, Mme QUELLA-GUYOT Isabelle, Mme POUSSET Anne-Laure.

Procurator(s) :

M. ELOY Dominique donne pouvoir à M. BRACHET Jean-Hubert.
Mme TALLON Corinne donne pouvoir à M. QUAIS Alain.
Mme NARDARI Monique donne pouvoir à Mme MARTIN Josiane.

Étal(ent) excusé(s) :

M. ELOY Dominique, Mme TALLON Corinne, Mme NARDARI Monique, M. CHARENTON Patrick, Mme GUERIN Stéphanie, M. GROLLIER Vincent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. GRIS Alain

Date de convocation
8 novembre 2016

Date d'affichage
8 novembre 2016

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Retrait du S.I.M.E.R. (Syndicat Interdépartemental Mixte
d'Équipement Rural)

Par délibération en date du 21 mars 1994 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au SIMER créée par arrêté préfectoral en date du 27 avril 1963.

L'intérêt de la commune à adhérer au SIMER pour les compétences de travaux de voirie, d'hydraulique agricole, d'amélioration foncière... est aujourd'hui manifestement amoindri compte tenu des successifs transferts de compétences à l'EPCI.

Conformément au Code général des collectivités territoriales prévoyant la procédure de retrait, le Conseil Municipal décide :

- du principe de retrait de la commune du SIMER
- de demander ce retrait au SIMER
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Julien l'Ars



Le Maire,

Jean-Hubert BRACHET

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
la Vienne



SYNDICAT DU CLAIN AVAL

Date de la convocation : 17 novembre 2016

Nombre de délégués titulaires en exercice : 42

Nombre de délégués titulaires présents : 23

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de délégation : 0

Nombre de votants : 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DU CLAIN AVAL DU 01 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 1^{er} décembre, à dix-huit heures 30, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni s'est réuni salle des fêtes à Smarves (86).

→ Titulaires présents : Françoise BOIFFIER, Bernard CHAIGNEAU, Guillaume CLEMENT, Alain COQUEMAS, Patrick CORONAS, Jean-Claude DAGUISE, Marie-Dominique DELAVault, Marie-Madeleine JOUBERT, Dominique GAUTHIER, Bernard GUYOT, Damien LADIRE, Sébastien LEONARD, Michel MALLET, Alain MASSE, Bernard MAUZE, Éric MENANTEAU, Manuel METAYER, Joël METIVIER, André MONToux, François NGUYEN LA, Paul PETONNET, Louis-André SEINE, Jean-Pierre VIGREUX.

→ Suppléants présents : Sylvette CAILET, Éric LEFEBVRE, Michel MEYZIE, Claude NEVHU, Gérard NOIRAUT, Pierre RIVIERE, Christine ROYER, Odile VALKO.

→ Titulaires absents : Josette ASSERIN, Annick BAUDET, Daniel BEAUDEUX, Ghislaine BEAUVAIS, Jean-Claude BONNET, Simon BRIE, Christophe CARRASCO, Jean-François JOLIVET, Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Sabine GIACINTI, Mikael JOURNEAU, Sam LETELIER, Vincent MORISSET, Marie-Thérèse PINTUREAU, Vincent POLI, Thierry SAUVAGET, Pascal TESSERAU, Claude TEXIER.

→ Pouvoirs :

→ Secrétaire de séance : Monsieur COQUEMAS

→ Assistaient également : Marie-Claude BODIN (Déléguée suppléante de la commune de Saint Benoit), Jean-Marie COURTOIS (Délégué suppléant de Vernon)
Christelle MAZURER-BODINEAU, Technicienne de Rivière ; Nicolas HUTIN, Technicien de Rivière ;

**Délibération n° 2016-44 : DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT DU CLAIN
AVAL DU SIMER**

Monsieur le Président indique au Comité que le syndicat du Clain Aval est devenu membre du SIMER en 2016 par représentation substitution du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la vallée du Miousson.

A l'origine, le SIMER réalisait différents travaux d'aménagement pour les syndicats de rivières mais depuis plusieurs années, ses missions ont évolué vers des opérations d'aménagement urbain. Dès lors, il semble que le syndicat du Clain Aval n'ait plus vocation à faire travailler le service Travaux Publics du SIMER.

Il précise qu'aucune indemnité n'est demandée au syndicat du Clain Aval pour se retirer du SIMER. Toutefois, en cas de déficit cumulé du Compte Administratif du budget annexe « Travaux Publics », une participation financière pourrait être demandée dans un délai de 5 ans suivant la sortie du Syndicat. Ce principe a été fixé par délibération du Comité Syndical du SIMER le 27 novembre 2015 portant redéfinition des conditions générales de retrait des membres du collège « Travaux Publics ».

Il propose au Comité de délibérer sur le retrait du Syndicat du Clain Aval du SIMER, dans le respect des conditions générales approuvées par le Comité syndical du SIMER le 27 novembre 2015.

Après délibération, le Comité à l'unanimité :

- DECIDE le retrait du Syndicat du Clain Aval du SIMER.

Monsieur Michel MALLET,
Président,



Fait et délibéré en séance, le 01/12/2016

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Poitiers, 23/01/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 1^{er} fév 2017

PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.07.2017
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	/
<i>Ingénieur Principal</i>	1
<i>Ingénieur</i>	2 (+1)
Catégorie B	/
<i>Technicien Principal de 1^{ère} classe</i>	+ 1
<i>Technicien Principal de 2^{ème} classe</i>	+ 1
<i>Technicien</i>	+ 1
Catégorie C	/
<i>Adjoint Administratif</i>	1
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	1
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	6
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	10
<i>Adjoint Technique</i>	1
Sous-total	25
AGENTS NON TITULAIRES	
<i>Ingénieur</i>	2 (+1)
<i>Technicien Principal de 2^{ème} classe</i>	+ 1
<i>Technicien</i>	+ 1
Sous-total	4
CONTRATS DE DROIT PRIVE	
<i>Emploi d'Avenir</i>	2
Sous-total	2
Total général	31

BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.07.2017
AGENTS TITULAIRES	
<i>Catégorie A</i>	/
<i>Attaché</i>	2
<i>Catégorie B</i>	
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1
<i>Rédacteur</i>	1
<i>Catégorie C</i>	/
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	1 (+ 1)
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	2 (- 1)
<i>Adjoint Administratif</i>	1
Totaux	8